

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2025/40-PR

Juillet 2025

DESTINATAIRES: Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

EXPÉDITEUR: Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations sur les recommandations concernant les homologations nationales de pesticides pour un examen périodique par la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR)**

DATE LIMITE: 27 août 2025

GÉNÉRALITÉS

1. Les informations d'ordre général se trouvent dans le document CX/PR 24/55/8¹.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et les observateurs du Codex sont invités à examiner les recommandations sur les modalités d'avancement des travaux sur la base de données des homologations nationales de pesticides contenues dans le paragraphe 14 du document CX/PR 25/56/10.
3. En répondant aux points soulevés dans les recommandations, les membres et observateurs du Codex sont invités à prendre dûment en compte les données/informations fournies dans le document, en particulier des points mis en évidence dans les conclusions du document CX/PR 25/56/10.
4. Les recommandations sont chargées sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>. Les observations fournies par le système OCS doivent suivre les orientations fournies aux paragraphes 6 à 10.
5. Les membres et observateurs du Codex sont invités à formuler des observations en réponse à cette lettre circulaire² afin de faciliter l'examen des recommandations lors de la prochaine réunion du CCPR.

INDICATIONS RELATIVES À LA COMMUNICATION D'OBSERVATIONS

6. Les observations doivent être communiquées par l'intermédiaire des points de contact des membres du Codex et des observateurs, à l'aide du Système de mise en ligne des observations.
7. Les points de contact des membres du Codex et des observateurs peuvent se connecter au Système et consulter le document à examiner en cliquant sur «Enter» sur la page «My reviews», qui s'affiche une fois que l'utilisateur s'est identifié.
8. Les points de contact des membres du Codex et des organisations ayant le statut d'observateur sont invités à indiquer les modifications qu'ils proposent et leurs observations/justifications dans un paragraphe spécifique (sous les catégories: forme, fond, contenu technique ou traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). On trouvera des précisions sur les catégories et les types d'observations du Système dans la rubrique Foire aux questions (FAQ) (en anglais)³.
9. D'autres ressources concernant le Système, notamment le Manuel de l'utilisateur et le Petit guide, sont disponibles sur le site web du Codex⁴.
10. Pour toute question concernant le Système de mise en ligne des observations, prière de contacter Codex-OCS@fao.org.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/en/?meeting=CCPR&session=56>

² <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCPR>

³ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

⁴ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>